

RETRAITE QUI AUSTERITÉ NON

**VOTEZ SUD Collectivités Territoriales
VOTEZ SUD Santé Sociaux, VOTEZ Solidaires**

Du 1er au 15 mars 2021, vous êtes appelé-es à élire vos représentant-es au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales (CNRACL). A travers cette élection, marquez votre opposition aux réformes engagées par le gouvernement sur notre système de retraite.

Voter pour la liste SUD, c'est affirmer votre volonté de défendre la pérennité de notre régime de retraite par répartition, aujourd'hui menacé, mais surtout de l'améliorer.

RÉFORME DE RETRAITE MACRON : LA FIN DE LA CNRACL

Solidarité ou individualisation : 2 systèmes de retraite qui s'opposent

Le système par répartition : est basé sur la solidarité entre générations. Les cotisations sociales (patronales et salariales) prélevées sur nos salaires sont immédiatement transformées en prestations pour les retraité-es et versées par notre caisse de retraite, la CNRACL. C'est le système actuel de retraite qui a fait largement ses preuves. **Il est menacé aujourd'hui par la logique libérale de s'affranchir de la cotisation sociale patronale et de baisser le « coût » du travail.**

Le système par point ou système de retraite « universel », injuste, est proposé par la réforme Macron-Delevoy.

Cette réforme c'est :

- l'augmentation de la cotisation salariale et la baisse de la cotisation patronale, avec la prise en compte des primes (pour celles et ceux qui en ont)
- la règle d'or : le montant total des retraites versées ne doit pas dépasser 10,3 8 du PIB. Concrètement, avec la crise du COVID et la baisse du PIB de 10%, nos retraites auraient baissé de 10% ! Logique comptable.

Cette réforme est basée sur l'individualisation, et prépare la retraite par capitalisation. Chacun-e prépare sa retraite en épargnant une part de son revenu quand il-elle le peut.

LA RÈGLE D'OR : L'AUSTÉRITÉ JUSQU'À LA MORT

Le montant des retraites représente aujourd'hui 13,8 % de la richesse produite chaque année en France, par les travailleurs-euses. Delevoye propose que cette proportion soit sanctuarisée. Concrètement chaque retraité-e verra le montant de sa pension baisser si le nombre de retraité-es augmente ou si la richesse produite stagne voire diminue.

Les retraites couleront trop cher ! Et pourtant... entre 1960 et 2015, la part de richesses consacrées au paiement des retraites n'a augmenté que de 9 % soit 0,16 % par an ! Pourquoi ne décidons-nous pas de fournir le même petit effort aujourd'hui ?

Les femmes retraitées seront les premières touchées, elles perçoivent déjà une retraite égale à 69 % de celle des hommes et que 45% d'entre elles touchent les minimas ! Par exemple, la pension de réversion ne pourra être touchée qu'à partir de 62 ans, contre 55 aujourd'hui dans le privé et sans limite d'âge dans le public.

LA RETRAITE A POINTS : UN MOYEN DE BAISSER LES PENSIONS

Que l'on ne s'y trompe pas, la situation actuelle est très proche

entre le privé et le public. Les déclarations démagogiques sur un pseudo-déséquilibre ne visent qu'à diviser le monde du travail. Alors qu'actuellement nous savons quel sera le montant de notre pension avant notre départ, avec la retraite par point, impossible de le connaître à l'avance ! La valeur du « point » serait ajustée chaque année en fonction du nombre de départs et de la « règle d'or ». **La situation de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO est édifiante : depuis 2000, la valeur de leur « point » a baissé de 15% à 20% !**

L'ÂGE D'ÉQUILIBRE : ILS VEULENT NOUS FAIRE PARTIR À AU MOINS 64 ANS ET PLUS SI AFFINITÉ...

Si l'âge de départ à la retraite reste fixé à 62 ans, il devient en réalité l'âge minimal de départ. À partir de 2025, un départ à 62 ans impliquerait une baisse, ou décote, de 10 % du montant de la retraite, un départ à 63 ans une baisse de 5 %. Une pension « complète » ne serait versée qu'à partir de 64 ans, ou plus puisque l'âge d'équilibre pourra être augmenté selon les arbitrages des Lois de Finance issues de Bercy, sans concertation.

FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : LE CALCUL SUR TOUTE LA CARRIÈRE INDUIT UNE BAISSÉ DES RETRAITES

La période de référence servant à calculer le montant de la retraite passerait des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public à toute la carrière. Bonjour l'impact du chômage, de la précarité, des congés parentaux, de la maladie...

Il n'est pas nécessaire d'être un-e « prix Nobel » de mathématiques pour comprendre que nos retraites vont chuter !

ET POUR NOUS, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, L'INTÉGRATION DES PRIMES N'APPORTE RIEN À CELLES ET CEUX QUI N'EN N'ONT PAS ET RENFORCE LES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES !

C'est la forme de retraite la plus inégalitaire qui soit.

VOTER POUR LA LISTE SUD- SOLIDAIRES, C'EST SE PRONONCER :

- pour le maintien et l'amélioration de notre système de retraite par répartition.
- pour la représentativité d'un syndicat qui n'accepte pas les reculs sociaux.
- pour la reconquête de véritables droits pour les salarié-es



SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

RETRAITE OUI AUSTERITÉ NON



SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

**VOTEZ SUD Collectivités Territoriales
VOTEZ SUD Santé Sociaux, VOTEZ Solidaires**

Les gouvernements successifs ont eu et ont toujours pour objectif de réduire le montant des pensions, pour obliger les salarié-es à cotiser plus longtemps et à contracter des retraites complémentaires auprès des assurances privées.

L'attaque a été menée en plusieurs temps : d'abord les salarié-es du privé en 1993, celles et ceux de la Fonction Publique en 2003, les salarié-es des régimes spéciaux en 2007, et l'ensemble des salarié-es en 2010 et 2012.

Résultat : le taux et la durée des cotisations n'ont fait qu'augmenter et en comparaison les pensions de diminuer.

Prétexte : Crise sanitaire pour faire va être payée par les retraites , déficit sécu...

La crise économique provoquée par la crise sanitaire va servir de prétexte à baisser nos pensions et à justifier encore plus la réforme dite du «système universel». On va arguer du déficit «abyssal» de la sécurité sociale pour accélérer le processus réactionnaire de déconstruction de nos retraites par répartition.

Ce gouvernement ou le suivant, accompagné par le Medef, mettra en balance l'alternative de travailler plus longtemps pour maintenir un niveau de pension acceptable ou baissera immédiatement le montant de nos retraites.

La remise en cause globale des retraites et les attaques contre les fonctionnaires, menées par les gouvernements, dégradent continuellement les droits au sein des différents régimes.

LA CNRACL N'EN EST PAS EXCLUE !

La CNRACL représente un des tous premiers régimes de retraite de base en France. Elle occupe la 3^{ème} place en termes de population cotisante et se situe au 7^{ème} rang pour son effectif pensionné. Avec plus de 3 000 000 d'administré-es, elle représente une véritable force capable d'influer sur son avenir.

LORS DE CES ÉLECTIONS, REFUSONS L'AUSTÉRIÉTÉ ET AFFIRMONS NOS CHOIX DE SOLIDARITÉ : VOTONS SUD-SOLIDAIRES.

Voter SUD-SOLIDAIRES c'est agir pour :

- Le maintien du calcul des pensions sur la base des 6 derniers mois travaillés.
- La suppression des décotes.
- L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base afin qu'elles soient totalement prises en compte pour le calcul des pensions.
- Une pension minimum égale à un SMIC revendiqué à 1700€ net.
- Le retour à 37,5 ans de cotisations pour une retraite à taux plein.
- La compensation en annuités de toutes les périodes d'activité et des pénibilités qui nuisent à la santé (travail de nuit, travail en milieu insalubre, métiers dangereux ...).
- L'ouverture des droits à la pension de réversion pour toutes les personnes en situation de vie commune (PACS, concubinage).
- La comptabilisation à temps plein des périodes à temps partiel.
- Le principe de la catégorie active.
- L'abandon de la réforme Delevoye-Macron

ATTENTION !

Élections CNRACL :
vote par correspondance et internet

1^{er} au 15 MARS

LA RETRAITE OUI, L'AUSTERITE NON !

